

**BUREAU SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE**  
**Mercredi 3 décembre 2025 – 14h30**

**PROCÈS VERBAL**

Nombre de membres : 20 / Nombre de présents : 16 / Nombre d'absents : 4 / Nombre de pouvoirs : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre, à quatorze heures et trente minutes, le bureau syndical, légalement convoqué le vingt-six novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

**Étaient présents** : Philippe AUVRAY, Daniel BIGEON, Marc CARRÉ, Philippe CHALLIER, Valérie CHESNEL (arrivée à 15h10), Michel COUSIN, Amale EL KHALEDI, Gérard FOURRÉ, Charles HAUTON, Jérôme LARCHEVÊQUE, Jean LECLERC, Henri LEROUX, Jean-Louis MARIE, Jean-Pierre MARTIN, Benoît RAULT et Françoise REIG-HAMELIN.

**Étaient excusés** : Michel BELLENGER, Nicolas BOUCHÉ, Frédéric HARDY et Marc QUÉROLLE.

**Pouvoirs** : Michel BELLENGER a donné pouvoir à Daniel BIGEON,  
Frédéric HARDY a donné pouvoir à Philippe CHALLIER.

**Secrétaire de séance** : Charles HAUTON

Monsieur le Président, Philippe Auvray, accueille les membres du bureau syndical, les remercie de leur présence et énonce les noms des excusés et les pouvoirs.

Monsieur Charles Hauton est désigné comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est présenté :

- 1) Approbation du PV du 9 septembre (vote) ;
- 2) Programme Urbain – 2026 (vote) ;
- 3) Article 8 : intégration des ouvrages dans l'environnement - 2026 (vote) ;
- 4) Reliquats et besoins financiers (vote) ;
- 5) Guide des aides financières – 2026 ;
- 6) Marché Assurances pour les besoins de Te61 (vote) ;
- 7) Convention fourniture bois ;
- 8) Frais de déplacement et frais annexes (vote) ;
- 9) Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels ;
- 10) Présentation du site « Aides Territoires » ;
- 11) Affaires et questions diverses.

**1) 2025-B-27 Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2025 (vote)**

Monsieur le Président demande aux membres du bureau syndical d'approuver le procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2025 transmis à chaque délégué par courriel le 16 septembre 2025.  
Il est précisé qu'aucune remarque n'a été émise à son sujet.

**À l'unanimité, les membres présents approuvent ce procès-verbal.**

**2) 2025-B-28 Programme urbain – 2026 (vote)**

*Présentation complémentaire de Cédric Thomas*

Le tableau des affaires est présenté ci-dessous, pouvant être financées sur l'année 2026 pour un total de 1 242 633,17 €. Il est précisé que ces travaux sont financés sur fonds propres.

Commune	Adresse	Montant travaux HT
Argentan	Quartier Saint Michel - tranche 2	521 462,50 €
Bagnoles de l'Orne Normandie	Rue Mlle Normand - étude	30 000,00 €
Bagnoles de l'Orne Normandie	Boulevard Général de Gaulle	166 666,67 €
Domfront	Rue du Commandant Moriceau	171 504,00 €
Damigny	Rue Bellevue - Etude	50 000,00 €
L'Aigle	Rue Jean Baptiste Biot	50 000,00 €
Saint Langis lès Mortagne	Le chemin du dépôt	178 000,00 €
Saint Georges des Groseillers	Rue des Groseillers - étude	25 000,00 €
Vimoutiers	Rue Président Mitterrand	50 000,00 €

Les membres du bureau syndical acceptent le programme travaux tel que présenté et précisent que les crédits seront prévus au budget 2026.

### 3) 2025-B-29 Article 8 : intégration des ouvrages dans l'environnement - 2026 (vote)

Présentation complémentaire de Cédric Thomas

Le tableau des affaires, ci-dessous, pouvant être financées sur l'année 2026 au titre de l'article 8 est présenté :

Commune	Montant HT	Montant travaux HT + MOE	Fils nus en ml	Torsade en ml	Ratio	Participation Enedis
L'Aigle - Boulevard Vaugeois	110 324,00 €	118 046,68 €	406		100,0%	47 218,67 €
Tourouvre au perche - Riantz	85 890,00 €	91 902,30 €	203	200	50,4%	36 760,92 €
La Ferté Macé - Rue de la Chambrette	185 138,00 €	198 097,66 €	256	303	45,8%	79 239,06 €
Ecouché les vallées - Avenue du Général Leclerc	364 987,00 €	390 536,09 €	660	92	87,8%	156 214,44 €
Sées - Rue de Cremel	102 236,00 €	109 392,52 €	450	60	88,2%	43 757,01 €
L'Home Chamondot - Le Mont Huchet	183 000,00 €	195 810,00 €	873	10	98,9%	78 324,00 €
Domfront en poirais - Rue du commandant Moriceau	171 504,00 €	183 509,28 €	340	96	78,0%	73 403,71 €
Le Grais - Le Bourg	100 000,00 €	107 000,00 €	300		100,0%	42 800,00 €
Bagnoles de l'orne - Boulevard Général De Gaulle	166 666,67 €	178 333,33 €	234	189	55,3%	71 333,33 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 469 745,67 €</b>	<b>1 572 627,86 €</b>	<b>3722</b>	<b>950</b>	<b>79,7%</b>	<b>629 051,15 €</b>
Subvention Enedis maximum		1 425 000,00 €				570 000,00 €
au minimum 70% - 40% du HT						

Question de Françoise Reig-Hamelin : le choix a-t-il été difficile pour sélectionner les affaires présentées ?

Réponse de Cédric Thomas : non, au contraire, les travaux d'effacement sont de moins en moins nombreux, ainsi les équipes n'ont pas eu besoin de refuser des travaux.

Les membres du bureau syndical acceptent au titre du cofinancement Te61/Enedis 2026 (Article 8), la participation du Te61 pour les opérations figurant dans le tableau présenté et précisent que les crédits seront prévus au budget 2026.

### 4) 2025-B-30 Reliquats et besoins financiers (vote)

Présentation complémentaire de Cédric Thomas

Des travaux des programmes 2024 et 2025 font apparaître les reliquats suivants, pour un total de 221 728 € :

Année de financement	Commune	Reliquats HT	Dotations HT initiales
2024	Passais Village (Epinay le Compte) - Le Bourg	- 10 527 €	166 666 €

Procès-verbal bureau syndical mercredi 3 décembre 2025

Accusé de réception en préfecture  
061-256102922-20260203-2026-B-01-DE  
Date de télétransmission : 09/02/2026  
Date de réception préfecture : 09/02/2026

2024	Putanges le lac - Route de Falaise	-27 235 €	245 000 €
2024	Montsecret - La Mottette	- 59 791 €	137 500 €
2024	Chahains – la Tonnelière	- 2850 €	73 634 €
2024	Méhoudin – Rue RD976	- 39 136 €	122 166 €
2025	Juvigny Val d’Andaine – (Baroche sous Lucé) – rue Abbé	-25 000 €	140 714 €
2025	Bagnoles de l’Orne – Rue de la Sergenterie Javains	- 50 000 €	323 816 €
2025	Alençon – Rue Boucher de Perthes	- 7 189 €	208 333 €

*Intervention de Françoise Reig-Hamelin : les travaux à Chahains ont rencontré des dysfonctionnements, notamment avec le Télécom.*

*Réponse de Monsieur le Président : c’est un problème récurrent du fait que le Te61 ne détient pas la compétence Télécom, c’est l’entreprise Orange qui doit intervenir.*

En parallèle, des besoins financiers ont été relevés pour les affaires suivantes, pour un total de 105 915 € :

Année de financement	Commune	Besoins HT	Dotations HT initiales
2024	Berjou - Rue de la Gare	15 833 €	91 666 €
2025	Athis val de rouvre (Ségrie Fontaine) - La Butte	4 166 €	48 333 €
2025	Mortrée - Route de Sées	29 166 €	168 957 €
2024	Val au Perche – Quartier de la Taille	41 100 €	212 026 €
2025	La Ferté Macé – rue de la Chambrette	15 650 €	185 137 €

Il est proposé de basculer les reliquats des années 2024 et 2025, qui s’élèvent à 221 728 € HT, sur les affaires susdites, permettant ainsi de financer en partie celles-ci. La différence de 115 813 € ne sera pas réattribuée.

**Les membres du bureau syndical acceptent la réattribution des reliquats telle que présentée.**

### 5) Guide des aides financières – 2026

Chaque année le comité syndical peut modifier les aides financières octroyées aux collectivités territoriales dans la réalisation des missions du Te61. Monsieur le Président propose de conserver les modalités financières 2025 pour l’année 2026 à l’exception du taux de maîtrise d’œuvre et du jumeau numérique.

*Présentation complémentaire de Cédric Thomas*

#### Taux de maîtrise d’œuvre

Depuis 2015, est mis en application un taux de maîtrise d’œuvre de 5 % au Te61. Le Financement des Aides aux Collectivités pour l’Électrification rurale (Facé) et la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) s’accordent sur un taux appliqué sur les chantiers éligibles au FACE à hauteur de 7 % à 8 %.

En 2025 les membres du comité syndical n’avaient pas souhaité augmenter de 2 % ce taux, afin que les collectivités ne soient pas mises en difficulté financière, préférant passer à 6 % en 2025 et envisager 7 % pour 2026.

Par exemple, sur un chantier d’éclairage public de 40 000 € HT de travaux avec 40 % d’aide (16 000 € d’aide) le reste à charge est de 24 000 € HT :

- à 5% : 2 000 € à charge de la collectivité.
- à 6 % : 2 400 € à charge de la collectivité.
- à 7% : 2 800 € à la charge de la collectivité.

Pour information, le taux de maîtrise d’œuvre appliqué par le SDEC14 est de 10 %.

## Jumeau numérique

En 2025, une nouvelle prestation avait fait son apparition dans le guide des aides : le portail des services.

Accès	Abonnement (TTC)	Descriptif de l'offre
PCRS (Pour les collectivités non-adhérentes)	300 €/an	Accès au fond de plan règlementaire (PCRS) sur l'ensemble de votre territoire.
DT-DICT + un thème réseau (*) au choix	500 €/an	Accès à l'outil Next'DICT qui vous accompagne dans la réponse aux DT-DICT sur l'ensemble de vos réseaux. ----- Intégration d'un thème de données de votre choix : eau potable, assainissement, réseau de chaleur, etc. Accès à l'Orthophoto de l'IGN, la matrice cadastrale de la DDFIP
Offre thème*	200€/thème/an	Visualisation de votre patrimoine : intégration du thème de votre choix.

En 2026, la prestation « Jumeau numérique » sera ajoutée au guide des aides financières afin d'arrêter un coût de licence annuel à hauteur de 2 000 € hors communes et EPCI.

**Les membres du bureau syndical acceptent de proposer ces évolutions en réunion du comité syndical du mois de décembre.**

### 6) 2025-B-31 Marché Assurances pour les besoins de Te61 (vote)

Présentation complémentaire de Louis Avice.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mercredi 3 décembre à 9h. Le marché « Assurances pour les besoins du Te61 » a été présenté et analysé.

Le besoin devant être apprécié dans sa totalité en vertu du code de la commande publique, et le Te61 souhaitant protéger son système d'information contre les atteintes qui pourraient l'affecter dans le cadre de ses missions (« Cyber Risque »), un marché a été lancé. Cette assurance couvre les pertes financières dues à une cyber attaque comme une rançon par ou le temps perdu en cas d'arrêt d'activité par exemple, et assure aussi un service d'audit suite à une potentielle attaque.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publicité le 28 septembre 2025, fixant au 28 octobre 2025 la date limite de réception des offres au marché « Assurances pour les besoins de Territoire d'Énergie Orne », rectifié le 8 octobre 2025, reportant cette date au 12 novembre 2025, à 14 heures.

Le marché est un appel d'offres ouvert européen passé en application des articles L 2124-2 et R 2124-2 du Code de la Commande Publique et alloti en 7 lots :

- Lot n°1 : Assurance « Dommages aux biens mobiliers et immobiliers » ;
- Lot n°2 : Assurance « Bris de machine » ;
- Lot n°3 : Assurance « Responsabilité civile et risques annexes » ;
- Lot n°4 : Assurance « Flotte véhicules et risques annexes » ;
- Lot n°5 : Assurance « Responsabilité civile des dirigeants » ;
- Lot n°6 : Assurance « Risques statutaires » ;
- Lot n°7 : Assurance « Atteintes au système d'information – Cyber Risque »

---

Arrivée de Valérie Chesnel

---

L'analyse est alors ainsi présentée :

N°	LOTS	Titulaire marché en cours	Marché en cours	Marché 2026	Evolution	Solutions proposées
1	Dommages aux biens mobiliers et immobiliers	AXA				MMA / CATEZ - VARIANTE
2	Bris de machines	AXA	compris DAB			LOT INFRUCTUEUX: relance en procédure négociée
3	Responsabilité civile et risques annexes	AXA				OFFRE INACCEPTABLE: prolongation du contrat en cours et relance à prévoir
4	Flotte véhicules et risques annexes	GROUPAMA				LOT INFRUCTUEUX: relance en procédure négociée
5	Responsabilité civile des dirigeants	AXA				MMA / CATEZ
6	Risques statutaires	GROUPAMA				GROUPAMA / CIGAC
7	Atteintes au système d'information (« Cyber Risque »)	-	pas de contrat			AXERIA TOKIO / AURA COURTAGES
TOTAL :						

Procès-verbal bureau syndical mercredi 3 décembre 2025

Accusé de réception en préfecture  
061-256102922-20260203-2026-B-01-DE  
Date de télétransmission : 09/02/2026  
Date de réception préfecture : 09/02/2026

Après cet exposé, le bureau syndical, à l'unanimité des membres présents décide d'approuver le rapport d'analyse des offres du 3 décembre 2025, rédigé par le Te61 et d'attribuer les lots de la façon suivante :

Lots	Décision
1	Attribution à MMA - CATEZ
2	INFRUCTUEUX
3	OFFRE INNACCEPTABLE car inappropriée financièrement
4	INFRUCTUEUX
5	Attribution à MMA - CATEZ
6	Attribution à Groupama CIGAC
7	Attribution à AXERIA TOKIO – AURA COURTAGE

### 7) Convention fourniture bois

*Présentation complémentaire de Cédric Thomas et Louis Avice.*

Auparavant le Te61 se positionnait systématiquement en qualité de pouvoir adjudicateur lors de la passation de ses marchés publics, par méconnaissance de sa faculté, pour certains de ses achats, de se placer en tant qu'entité adjudicatrice. Cette possibilité est ouverte pour les activités d'opérateurs de réseaux tels le gaz, la chaleur, l'électricité ou encore l'eau potable, s'agissant des achats publics présentant un lien suffisant avec ces activités.

Les intérêts de ce positionnement sont, notamment :

- Une procédure plus proche des entreprises avec une faculté de négociation avec les opérateurs économiques, donc une capacité à rationaliser les prestations et les prix fournis ;
- Des souplesses dans le choix du type de procédure lorsque celle-ci est formalisée ;
- La possibilité de passer les accords-cadres pour une durée de 8 ans.

Le Te61 peut assurer, dans les conditions fixées par son comité, la gestion des opérations liées au domaine de la « Production et/ou distribution de chaleur ». Ainsi, en raison de sa qualité d'entité adjudicatrice dans l'exercice de cette compétence, notamment en partie exploitation, le syndicat n'a pas nécessité de mettre en concurrence ses fournisseurs pour ses achats de combustibles et d'énergie.

Cependant, une telle relation contractuelle requiert malgré tout d'être formalisée et les règles relatives aux délais de paiement, à la sous-traitance, à la résiliation, au règlement amiable et à la facturation électronique propres au code de la commande publique restent applicables de plein droit. Ainsi un projet de convention entre le Te61 et la SCIC Bois Bocage Énergie est présenté aux membres du bureau et nécessitera une délibération du comité syndical.

**Les membres du bureau acceptent de présenter la convention d'approvisionnement en combustible bois telle que présentée aux membres du comité syndical.**

### 8) 2025-B-32 Frais de déplacement et frais annexes (vote)

*Présentation complémentaire de Louis Avice.*

Nombreuses sont les professions territoriales s'exerçant partiellement en dehors du siège de la collectivité. L'organisation de ces déplacements professionnels incombe à l'employeur public, qui a alors deux choix : fournir les moyens de ce déplacement, ou rembourser les frais engagés du fait de l'utilisation à des fins professionnelles du véhicule personnel.

Il est acquis que les véhicules de service ne sauraient être adaptés à tous les types de déplacement. En particulier, ceux d'entre eux qui mobilisent un véhicule sur plusieurs jours dans un cycle de formation mettent le plus souvent à contribution le véhicule personnel de l'agent ou d'autres moyens de transport.

Les frais d'hébergement et de repas, ainsi que d'autres frais ou d'autres motifs, en ce qu'ils sont des accessoires indissociables des déplacements, surtout lorsque ceux-ci sont prolongés, peuvent également être remboursés, et ce y compris lorsque le véhicule personnel n'est pas utilisé.

De plus, s'agissant des élus, la loi prévoit le remboursement de certaines dépenses particulières.

Ce règlement a été examiné lors d'une réunion de bureau en 2024 et a été amélioré sur certains points tels que :

- Remboursement au forfait des frais d'hébergement et non plus au réel ;
- Augmentation du plafond à 200 € pour les frais d'hébergements à Paris ;
- Ajout des remboursements pour passage de concours...

**Après cet exposé, les membres du bureau syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent le règlement tel qu'annexé.**

### 9) Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

*Présentation complémentaire de Lucile Cheron.*

Afin de s'assurer de la sécurité des agents et de prévenir les risques un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) a été rédigé selon des études de poste avec l'ensemble des agents. Il englobe les enjeux de la prévention financiers, humains, juridiques, sociaux et sociétaux.

Il sera présenté en Comité Social et Technique du CDG61 le jeudi 4 décembre, et au comité syndical le mardi 16 décembre, s'il est approuvé, il sera diffusé aux agents dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il sera mis à jour chaque année.

*Question d'Amale EL KHALEDI : ce travail n'aurait-il pas pu être externalisé afin d'éviter de monopoliser le temps d'un agent pour un document administratif ?*

*Réponse de Lucile Cheron : outre le caractère obligatoire de ce document, il a permis de répondre à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes de se munir d'un DUERP, et mis en avant les forts moyens de prévention existants au Te61 et en lumière quelques axes d'amélioration.*

**Les membres du bureau acceptent de présenter ce document aux membres du comité syndical pour délibération.**

### 10) Présentation du site « Aides Territoires »

*Présentation complémentaire de Lucile Cheron.*

Afin de se rendre plus visible, une fiche de porteur d'aide du Territoire d'Énergie Orne a été créée sur le site « Aides Territoires ». Huit aides y sont répertoriées à ce jour :

- Assurer la sécurité routière dans votre commune (radars pédagogiques) ;
- Enfouir/effacer les réseaux aériens d'électricité ;
- Étendre les réseaux pour les projets publics ;
- Moderniser l'éclairage public ;
- Produire et distribuer de la chaleur pour les bâtiments publics avec une chaufferie bois-énergie ;
- Réaliser les audits énergétiques du patrimoine communal ;
- Renforcer le réseau électrique ;
- Sécuriser le réseau électrique.

Les modalités devront être mises à jour à chaque changement du guide des aides financières. Il est possible de consulter les modalités sur cette page : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/partenaires/2771-territoire-denergie-orne/>

### 11) Affaires et questions diverses

*À vos agendas*

- Comité syndical : mardi 16 décembre 2025 matin
- Bureau syndical : mardi 3 février 2026 après-midi
- Comité syndical : mardi 24 février 2026 matin

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du comité syndical (vote) ;
2. SEM : Prestations de services entre le Te61 et la SEM Éner61 (vote) ;

**PATRIMOINE**

3. SEM : Bail entre le Te61 et la SEM Éner61 (vote) ;

**FINANCES LOCALES**

4. SEM : Transfert des actifs (vote) ;
5. Débat d'orientation budgétaire (vote) ;
6. Approbation du CFU budget annexe photovoltaïque (vote) ;
7. Dissolution du budget annexe photovoltaïque (vote) ;
8. Décision modificative – Plan de relance 2025 (vote) ;

**DOMAINES DE COMPÉTENCES**

9. Guide des aides financières 2026 (vote) ;
10. Délibération concordante de transfert de compétence la compétence éclairage public (vote) ;
11. Délibération concordante de transfert de compétence la compétence gaz (vote) ;
12. Modification du plan de financement du jumeau numérique (vote) ;

**MARCHÉS PUBLICS**

13. Maintenance des chaufferies-bois (vote) ;
14. Convention pour la fourniture de bois (vote) ;

**FONCTION PUBLIQUE**

15. Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (vote) ;
16. Modification de la délibération 2021-AG-46 relative à la mise en place RIFSEEP (vote) ;
17. Désignation d'un délégué à la protection des données (vote) ;

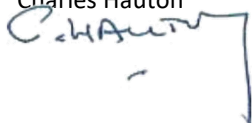
**AUTRES**

18. Affaires et questions diverses.

Fin de la réunion à 16h15

Le secrétaire de séance

Charles Hauton



Le Président

Philippe AUVRAY

